
UPAM

Union pour un avenir meilleur

Rapport d'activités 2006

www.upam.org



Table des matières

I. INTRODUCTION — HISTORIQUE	4
------------------------------------	---

II. DEFINITION DU TYPE D'ENGAGEMENT	6
---	---

III. PROJETS :

IIIa. PROJET ONGUDAÏ.....	8
---------------------------	---

Mise en place d'une structure d'accueil pour enfants handicapés dans le village d'Ongudaï, en République d'Altaï (sud-ouest de la Sibérie) - Russie

Ce projet vise à élargir la palette des services offerts par le Centre polyvalent d'aide sociale à la population du district d'Ongudaï, en intégrant une halte-garderie pour enfants handicapés et en créant une brigade mobile de spécialistes. Le projet est à sa phase initiale et est en attente d'une décision des autorités fédérales pour l'attribution des locaux.

IIIb. PROJET MAHACHKALA.....	11
------------------------------	----

Mise en place d'une structure d'accueil pour enfants handicapés dans la ville de Mahachkala, en République du Daguestan - Russie

Projet d'aménagement d'un centre d'accueil pour enfants et jeunes adultes handicapés dans la ville de Mahachkala. Ce projet se fait en partenariat avec une association locale de parents d'enfants et jeunes adultes handicapés, ainsi que le Centre de Pédagogie Curative de Mahachkala, le Centre Républicain d'adaptation socio-professionnelle et Handicap International.

Table des matières

IIIc. PROJETS D'ÉCHANGES RUSSO-HELVÉTIQUES 13

Projets de mise en contact de groupes militant autour du handicap, par delà les frontières

En été 2007, l'UPAM organisera deux rencontres entre personnes handicapées russes et suisses sous la forme de camps de vacances et ateliers à thème en territoire helvétique. De telles rencontres visent à susciter des échanges interpersonnels et à instaurer des liens à long terme entre personnes partageant les mêmes intérêts, permettant ainsi de lutter contre le cloisonnement et la marginalisation.

ANNEXES :

A. Liste des membres actifs de l'UPAM	16
B. Bilan et compte de résultat	17
C. Statuts de l'UPAM	18

Ia. INTRODUCTION

Le point culminant de l'année upamienne a été, sans conteste, notre implication dans la conférence nationale qui s'est tenue à Pskov en avril 2006. Cette conférence, essentiellement consacrée au problème de l'autisme, a réuni une cinquantaine d'ONGs et divers représentants d'administrations sociales, venus de presque toutes les régions de la Russie (cf. p. 13).



En plus d'avoir pu présenter l'UPAM à tous ces gens, nos deux responsables de projets qui étaient présents sont repartis de cette conférence avec une connaissance beaucoup plus fine des enjeux auxquels sont confrontés les différents groupes, à travers le pays.

Ils ont en outre créé des dizaines de nouveaux contacts, qui ont immédiatement commencé à se concrétiser par la mise en place de deux nouvelles structures d'aide aux enfants handicapés (cf. pp. 8 et 11).

D'autre part, cette conférence nous a permis de réaliser l'impact que pouvait avoir sur un groupe le fait d'entrer en contact avec d'autres, de se faire connaître et de tirer profit des expériences d'autrui, ce qui nous a portés à imaginer de nouvelles façons de susciter le dialogue et l'échange (cf. pp. 14 et 15).

Ch.I.

Ib. HISTORIQUE

L'UPAM (union pour un avenir meilleur) a été fondée en février 1993. A sa source, le constat d'un petit groupe de collégiens que tout n'est pas «pour le mieux dans le meilleur des mondes», et la volonté qui en découle de ne pas rester des spectateurs passifs, mais de faire quelque chose.

«Quelque chose»... Mais quoi ?

Plutôt que d'adhérer individuellement à une grande organisation déjà en place, nous avons choisi de fonder notre propre groupe et d'essayer de mettre sur pied une action avec nos propres moyens.

Dans un premier temps, nous avons surtout collaboré avec d'autres petites ONGs, en nous focalisant essentiellement sur les problèmes liés à l'enfance. Puis, nous avons commencé à établir des contacts personnels directs, d'abord au Brésil, puis en Indonésie, et l'essentiel de nos activités, de 1994 à 1997, a consisté en des actions ponctuelles destinées à nous rapporter des fonds que nous envoyions à nos correspondants locaux : réalisation

et vente de journaux, concerts, ventes de roses ou d'objets manufacturés, soirée de natation parrainée, etc.

Au Brésil, nous avons participé à la construction et à l'aménagement de tout un complexe scolaire, du jardin d'enfants à l'apprentissage technique, dans la région du Nordeste.

En Indonésie, nous avons soutenu un orphelinat ainsi qu'une école-internat pour les enfants de familles pauvres, sur l'île de Lombok. En été 1997, trois d'entre nous se sont rendus sur place pour participer à la construction de nouveaux bâtiments dans cette école. Après des installations sanitaires, un deuxième bâtiment scolaire a été construit (appelé «Swiss building» !).

Petit à petit, nous avons affiné notre conception du type d'engagement que nous souhaitons mettre en oeuvre, et nous avons appris à travailler dans le sens de la «coopération au développement». Dans cette perspective, nous avons entamé en 1998 deux projets importants.

Le premier a consisté en la reconstruction et l'aménagement complet d'une école dans le Nord de l'Albanie. L'inauguration a eu lieu en avril 2000.

En Russie, nous avons pu établir un contact privilégié avec un groupement oeuvrant pour l'intégration des enfants handicapés. De cette collaboration sont nés deux projets de création de garderies, à Novgorod et à Krasnoïarsk. Un peu plus de trois ans après les premiers contacts, nous avons pu mettre un point final à ces projets : les deux garderies volaient de leurs propres ailes et elles continuent de fonctionner de façon très satisfaisante, dépassant même nos attentes à bien des égards.

Nous avons encore approfondi notre connaissance du terrain russe en menant un projet ponctuel dans l'Oural en 2002.

Ces différents projets menés en Russie nous ont portés à envisager, depuis 2004, une solution plus ambitieuse au problème du handicap dans ce pays. Plutôt que d'ajouter des projets ponctuels, nous avons voulu imaginer une structure dynamique favorisant l'émulation locale et le dialogue à l'échelle nationale.

C'est de ce réseau que découlent les principaux projets qui sont actuellement en cours (cf. pages 8 et 11)

Ch.I.

II. DEFINITION DU TYPE D'ENGAGEMENT

La conception de l'action humanitaire que nous cherchons à promouvoir au sein de l'UPAM est basée sur une vision large de «développement», plutôt que sur une «aide humanitaire» directe, répondant ponctuellement à une situation de crise ou à un désastre humain. Ce dernier type d'aide est absolument indispensable, mais il est évident que les moyens, tant humains que financiers, dont nous disposons ne nous permettent pas de nous engager dans ce sens. Et puis, surtout, notre façon d'envisager les problèmes humains nous porte plutôt à essayer de prendre le temps d'élaborer des projets qui dépassent les limites de notre intervention personnelle : selon le vieil adage, nous préférons apprendre à un homme à pêcher, plutôt que de lui donner un poisson...

Par le principe de la «**coopération au développement**», nous cherchons non seulement à éviter de créer une dépendance, mais surtout, nous espérons permettre à ceux que nous soutenons d'acquérir une autonomie, de telle sorte qu'ils puissent rapidement gérer eux-mêmes ce que nous avons construit ensemble. Notre action ne se justifie que parce qu'elle se fixe un terme et prévoit le moment où nos partenaires devront assumer eux-mêmes le suivi du projet.

Dans cette perspective, un lien très solide avec des partenaires locaux se révèle indispensable, tant dans la préparation que dans la mise en oeuvre et le suivi de nos projets. Pour le choix de ces partenaires -qui sont la clef de tout l'édifice- le premier critère est que ce soient des gens qui ont déjà tenté de construire quelque chose par leurs propres moyens, avant notre arrivée. Nos projets doivent toujours prendre appui sur une initiative préexistante, et se présenter comme un appui permettant de réa-



Barbara PROFETA

liser un rêve autour duquel une dynamique a déjà été créée. Ainsi, nous sommes certains de ne pas être à côté des besoins réels de ceux que nous cherchons à aider, et, d'autre part, nous avons de bonnes raisons de croire que la motivation de nos partenaires pour le projet n'est pas apparue avec notre arrivée.

Ces partenaires locaux, nous devons être capables de les écouter: nous ne sommes là que pour les aider à exprimer ces besoins et à les satisfaire, dans la mesure du possible. Ils sont les principaux artisans du projet, et notre rôle consiste à cadrer leurs aspirations, à trouver un financement et à les aider à gérer le déroulement du projet.

Cette dimension de formation est importante : en fin de projet, nous laissons sur place une structure autonome, capable de fonctionner seule dans son contexte et susceptible de créer des dynamiques locales, de favoriser l'éclosion d'autres initiatives analogues... La réussite d'un projet s'évalue aussi *autour* de ce projet.

Par cette collaboration, nous voulons donc également contribuer à la revitalisation d'un tissu social, ainsi que des capacités d'engagement locales. Souvent, dans les lieux où nous intervenons, un tissu associatif rencontre des difficultés à se développer suffisamment pour se faire entendre. Notre vision de l'humanitaire consiste aussi à permettre aux différents groupes avec qui nous travaillons de s'affirmer dans la réalité sociale où ils se trouvent.

En outre, le fait de toujours travailler avec des contacts sur les lieux-mêmes de notre action nous permet d'être mieux acceptés (ce qui est nécessaire pour que nous puissions agir), et de toujours être au courant de tous les détails des actions que nous menons (cela est primordial aussi pour nos donateurs).

Enfin, ce contact permanent nous permet à nous aussi de nous former, et de développer une meilleure connaissance des spécificités de telle ou telle région, de comprendre mieux les structures administratives comme les mentalités. Nous cherchons, au delà du développement, à donner à notre action une dimension de rapprochement et d'échange réel.

C'est, à notre avis, uniquement par cette réciprocité qu'une action humanitaire peut être véritablement fructueuse, et ne pas se restreindre à un apport unilatéral (de solutions toutes faites, et d'argent pour les payer).

T.J. & Ch.I.

IIIa. PROJET ONGUDAÏ

Mise en place d'une structure d'accueil pour enfants handicapés dans le village d'Ongudai, en République d'Altai (sud-ouest de la Sibérie) - Russie



Ce projet vise à élargir la palette des services offerts par le Centre polyvalent d'aide sociale à la population du district d'Ongudai, en intégrant une halte-garderie pour enfants handicapés et en créant une brigade mobile de spécialistes. Le projet est à sa phase initiale et est en attente d'une décision des autorités fédérales pour l'attribution des locaux.



Vue d'ensemble :

Ce projet a démarré au début de l'année 2006. Il est localisé en République d'Altai (sud-ouest de la Sibérie, à la frontière mongole, kazakhe et chinoise), une des régions les plus pauvres de la Fédération de Russie. Le projet vise à offrir à une population rurale démunie une structure d'accueil pour enfants gravement handicapés. Cette structure consiste en une halte-garderie destinée à accueillir entre 5 et 10 enfants par jour et 3-4 enfants deux à trois nuits par semaine dans les locaux du centre polyvalent d'aide sociale à la population des services de la sécurité sociale de l'administration d'Ongudai. Ce projet est mené en partenariat avec le centre en question, ainsi qu'avec la collaboration de l'ONG altaïenne *Renaissance*, de la faculté de psychologie de l'Université de l'Altai et de l'ONG britannique *Healthprom*.

Ce projet est particulièrement bienvenu pour la population en raison de sa localisation en milieu rural. L'unique centre de soins existant dans la République se situe dans la capitale Gorno-Altaiïsk, à plus de 3 heures de route du district d'Ongudaï. Par ailleurs, le centre existant n'offre pas de service aux enfants gravement handicapés.

Le programme proposé comprend un large éventail d'activités visant à divertir les enfants tout en les aidant à développer leurs capacités : activités créatrices, piscine de boules ou ballons physiothérapeutiques, jeux éducatifs, fêtes ou sorties en groupe, etc.

Ce projet vise également à créer une brigade mobile de spécialistes du centre qui se rendra dans les différents villages du district plusieurs fois par mois.

Autour de ce projet a été mise en place une collaboration avec la faculté de psychologie de l'Université de l'Altai et avec l'ONG britannique *Healthprom*. La collaboration avec la Faculté de psychologie vise à permettre aux étudiants qui le souhaitent d'effectuer des stages pratiques au sein du Centre polyvalent d'aide sociale à la population. La collaboration avec *Healthprom* a permis d'inclure les travailleurs sociaux du centre dans les séminaires de travail sur le handicap de l'enfant offerts au personnel des différents centres et écoles spécialisés de la République d'Altai travaillant avec les enfants handicapés (projet Tacis de l'Union Européenne).

Quant à l'ONG régionale *Renaissance*, elle a été partie prenante de toute l'élaboration du projet, et elle est à présent responsable du monitoring.

Malgré le terrain favorable et la signature d'accords d'intentions entre partenaires, le projet est en à sa phase initiale et est en attente d'une décision des autorités fédérales pour l'attribution des locaux. Le village n'a que peu de locaux en «dur» à offrir. Le seul bâtiment disponible est la propriété des autorités fédérales. L'administration régionale a entamé des démarches en vue de se le voir attribuer.

Détails :

Le projet est né suite à la rencontre de membres de l'UPAM avec des représentants d'*Healthprom*. Il s'est trouvé que les deux organisations étaient intéressées à développer un projet dans la région. *Healthprom*, bénéficiant de fonds européens du programme Tacis-IBPP, avait sélectionné la capitale (Gorno-Altaiïsk) et un district situé au centre de la République afin d'y implanter des structures en faveur des enfants gravement handicapés.

Afin de créer des synergies entre les projets, il a été décidé que l'UPAM développerait la structure en milieu rural. Dès lors, le projet a évolué, afin de répondre à la philosophie d'action et aux objectifs de l'UPAM, et surtout aux besoins locaux. Le projet *Healthprom* consistait essentiellement en une formation destinée aux partenaires sociaux et dispensée

par des spécialistes britanniques et russes. Après avoir visité une série de villages et rencontré des parents d'enfants gravement handicapés, les représentants de l'UPAM ont constaté que la population était demandeuse d'une structure de jour et de nuit permettant d'accueillir les enfants gravement handicapés quelques jours par mois. Cette structure a déjà été mise en place dans des projets précédents et semble toujours d'actualité dans cette région de Russie.

Le partenaire local est une administration. La difficulté consiste à impliquer suffisamment les employés de cette administration dans le projet. En effet, les mentalités et le regard soviétique sur le handicap grave de l'enfant imprègnent encore nombre de services sociaux. Une seconde difficulté a été de faire face au manque de moyens de l'administration dans cette région extrêmement pauvre de Russie. Heureusement, le chef de l'administration a été rapidement intéressé par le projet et a donné son acquiescement. La responsable de la sécurité sociale et la directrice du centre polyvalent d'aide sociale à la population, structure qui accueille le projet, se sont montrées enthousiastes et le projet a bien avancé jusqu'à la signature d'un accord d'intentions avec les partenaires locaux.

Parallèlement le représentant de l'UPAM a visité les établissements d'éducation supérieure de la capitale afin d'informer de la mise en place de ce projet et de pousser les étudiants à prévoir d'effectuer un stage dans ce centre. Là encore, les responsables de ces établissements ont montré un intérêt certain à voir une nouvelle structure émerger, qui plus est animée par des employés qui ont bénéficié d'une formation offerte par des spécialistes de premier plan en Russie et au Royaume-Uni. Plusieurs étudiants ont d'ores et déjà effectué leur stage au sein du centre, bien que la halte-garderie ne soit pas encore en place.

Sur le plan local, l'intérêt de ce projet réside également dans la dynamique d'échange et de partenariat qu'il essaye d'instaurer. Le centre a signé un accord de collaboration avec le principal jardin d'enfants du village afin que les aires de jeux puissent être utilisées par les enfants du centre. En contrepartie, le centre offrira son expertise aux enseignants qui ont un ou plusieurs enfants souffrant d'un handicap dans leur classe.

Le projet vise également à dynamiser les comités d'initiative de parents de divers villages de la région et à encourager les initiatives de ces derniers. Il encourage la formation d'une association de parents à l'échelle du district afin que la voix des parents et des enfants gravement handicapés soit mieux prise en compte. Cette association devrait également permettre d'organiser des activités telles que des fêtes ou des sorties.

M. B.

IIIb. PROJET MAHACHKALA

Mise en place d'une structure d'accueil pour enfants handicapés dans la ville de Mahachkala, en République du Daguestan - Russie

Projet d'aménagement d'un centre d'accueil pour enfants et jeunes adultes handicapés dans la ville de Mahachkala. Ce projet se fait en partenariat avec une association locale de parents d'enfants et jeunes adultes handicapés, ainsi que le Centre de Pédagogie Curative de Mahachkala, le Centre Républicain d'adaptation socio-professionnelle et Handicap International.

Ce projet a démarré en avril 2006 lors de la conférence nationale sur l'autisme tenue à Pskov (cf. page 13). Les représentants de l'UPAM y ont alors rencontré Napisat Gadzhieva, jeune directrice du centre de pédagogie curative (CPC) de Mahachkala et intéressée à développer un projet avec l'UPAM.

L'objectif de ce projet est d'améliorer et d'élargir les activités du CPC au niveau de la formation, de l'orientation professionnelle, de la réhabilitation sociale et médicale et de l'adaptation des enfants handicapés. Le projet consiste à développer une halte-garderie et des ateliers de bois, poterie et typographie, ainsi que des classes d'informatique et musique pour enfants et jeunes adultes gravement handicapés au sein du CPC.

Le projet vise également à mettre sur pied une brigade mobile et multidisciplinaire qui fera des visites dans les villes et les villages voisins pour effectuer des consultations d'enfants et rencontrer les parents et les pédagogues.

Le CPC s'occupe d'enfants gravement handicapés auxquels les institutions gouvernementales refusent l'accès à l'école publique, aux jardins d'enfants et même aux écoles spécialisées. Depuis 2003, le CPC assure, sur une base bénévole, l'accueil d'enfants souffrant d'autisme ainsi que leur réhabilitation, en leur apportant des soins à domicile. Le CPC apporte également une aide juridique aux familles. C'est d'ailleurs grâce au jeune juriste du CPC que l'autisme est reconnu et diagnostiqué au Daguestan depuis 2005.



Le projet se fait en collaboration avec le «Centre d'adaptation socioprofessionnelle et d'orientation professionnelle» de Mahachkala (ci-dessous «Centre»). Ce centre, ancien fleuron du système éducatif soviétique, est situé dans la banlieue de Mahachkala sur une immense parcelle comprenant une série de bâtiments dévolus à l'accueil d'enfants et jeunes adultes souffrant d'un léger handicap.

Le directeur du Centre a offert des locaux entièrement neufs, d'une surface de près de 300 m². Le Centre assumera les charges communales courantes. La collaboration avec le Centre permettra aux enfants et aux jeunes adultes fréquentant le CPC, ainsi qu'à leurs parents, de recevoir des soins médicaux (physiothérapie) et un soutien psychologique.

En contrepartie, le CPC mettra à disposition du Centre certains de ses services et équipements spécialisés.

L'intégration du CPC dans le parc du Centre porte une charge symbolique importante. Le fait que les activités pédagogiques du CPC aient lieu dans une école spécialisée permet d'intégrer les enfants porteurs d'un handicap, qui sont visés par le projet, dans le système scolaire étatique, dont ils sont pour l'instant exclus.

A plus long terme, ce partenariat devrait permettre de mettre en place des collaborations avec les structures étatiques travaillant dans le domaine du handicap en réalisant des projets communs

Le projet a reçu le soutien du ministre de l'éducation de la République du Daguestan et un accord d'intentions a été signé entre le ministère, le CPC et l'UPAM.

M.B.

IIIc. PROJETS D'ÉCHANGES RUSSO-HELVÉTIQUES



Projets de mise en contact de groupes militant autour du handicap, par delà les frontières

En été 2007, l'UPAM organisera deux rencontres entre personnes handicapées russes et suisses sous la forme de camps de vacances et ateliers à thème en territoire helvétique. De telles rencontres visent à susciter des échanges interpersonnels et à instaurer des liens à long terme entre personnes partageant les mêmes intérêts, permettant ainsi de lutter contre le cloisonnement et la marginalisation.

La Conférence de Pskov

Dans le rapport d'activités 2005, nous anticipions une série de réflexions visant l'élargissement des services offerts par l'UPAM aux acteurs oeuvrant en faveur des enfants handicapés en Russie. Nous y mentionnions, tout d'abord, les efforts entrepris tout au long de ces deux dernières années pour offrir à notre association une position plus visible au sein du réseau national et européen d'ONGs intéressées par la problématique du handicap dans les pays en transition, dans le but, d'une part, de compléter nos connaissances sur l'état actuel de la problématique et des besoins et, d'autre part, de multiplier nos chances et celles de nos partenaires de trouver du soutien pour la mise en œuvre de nouveaux projets. Cette position, accompagnée par une reconnaissance croissante auprès de bon nombre de professionnels incontournables, tels que Handicap International, pour ne citer qu'un exemple, nous l'avons acquise grâce à notre participation active à des séminaires et conférences en Russie, comme en Europe, pendant lesquels nous avons eu l'opportunité de faire entendre notre voix et de présenter notre mandat.

Dans ce cadre, nous avons pris part, en avril 2006, à une conférence nationale sur l'autisme, organisée conjointement par Handicap International et les autorités de la ville de Pskov (au sud de St. Pétersbourg), que l'UPAM a été invitée à soutenir. La participation financière de l'UPAM à cet événement d'envergure, qui a vu se réunir près d'une cinquantaine d'ONGs et structures étatiques différentes représentant presque autant de régions de la vaste Russie, n'a pas seulement placé notre petite équipe au centre de la «cour des grands», avec notre logo bien en vue sur les affiches et les invitations; notre rôle en matière de soutien à la problématique du handicap en Russie a également bénéficié d'une définition plus claire et précise à l'issue de cette expérience.



Martin BORGEAUD

La flexibilité à l'écoute des besoins

Peu après avoir prononcé notre discours d'ouverture en tant qu'ambassadeurs de «Pskov 2006», nous avons été approchés par des dizaines de participants, parmi lesquels nous avons aussitôt reconnu les représentants d'organisations très petites, fraîchement constituées ou encore sises dans des régions reculées du pays. Habitué aux regards généralement curieux portés sur nous en qualité d'étrangers parlant le russe et prêts à répondre par des phrases relativement générales aux questions plus ou moins discrètes des uns et des autres au sujet de nos motivations à visiter la Russie, nous avons été surpris par les propos de nos interlocuteurs improvisés: ils avaient repéré dans l'UPAM et la flexibilité qui nous caractérise¹, le maillon manquant de la chaîne de contacts nécessaires à la réalisation de leurs projets. Depuis la fin des années '90, la Russie fait face à une explosion du milieu associatif, caractérisée par la constitution plus ou moins officielle d'un nombre croissant de groupes de bénéficiaires de services sociaux inadaptés ou inactifs, qui visent le remplacement du système étatique par des initiatives communautaires plus proches des besoins réels des contribuables. Parmi ces nouveaux acteurs, seuls quelques vétérans (c'est-à-dire les organisations qui existent depuis plus d'une dizaine d'années) oeuvrant dans des grandes villes comme Moscou et St. Petersburg, où le flux des capitaux est important et le contact avec les bailleurs étrangers est le plus facile, ont acquis les ressources techniques et matérielles nécessaires pour survivre à un environnement politique et économique hostile et peu enclin à tolérer les initiatives populaires

1. Il est important de souligner, que l'UPAM a été la seule ONG étrangère à participer à cette conférence. Ce détail apparemment insignifiant n'a pas échappé au public, qui a transformé le résultat d'un concours de circonstances (c'est-à-dire notre invitation de la part de Handicap International, chargé de trouver des co-bailleurs pour l'événement) en une marque de respect envers notre sensibilité et notre intérêt pour la Russie fort appréciés.

indépendantes. La position de «maîtres du jeu» occupée par ces derniers au sein de la communauté d'ONGs travaillant dans le domaine du handicap en Russie crée une compétition inégale entre les acteurs, qui ne laisse que très peu de chances aux initiatives moins visibles, mais non moins louables d'organisations relativement marginalisées par leur jeunesse, le manque de professionnalisme de leurs membres (souvent des parents d'enfants handicapés sans compétences techniques particulières), ou encore leur position géographique (zones rurales, Sibérie, etc.). L'UPAM, grâce à sa connaissance du terrain, acquise pendant la mise en œuvre de ses projets de garderie entre 2000 et 2005, à la multidisciplinarité de ses membres et à son carnet d'adresses grandissant a un rôle certain à jouer en tant qu'intermédiaire entre ces initiatives marginalisées et les sources d'aide, aussi bien financière qu'en matière d'information.

Faire parler de soi

L'idée d'inviter des organisations russes à partager leur quotidien avec leurs contreparties helvétiques est venue, pour ainsi dire, de soi. Notre propre participation à la conférence de Pskov nous a montré explicitement l'importance de la rencontre et des relations interpersonnelles dans la découverte d'opportunités de partenariats au bénéfice de nouveaux projets de développement. Nous avons ainsi reçu, de la part des participants à la conférence les plus organisés, de nombreuses brochures et des témoignages intéressants sur des activités menées pour et avec les enfants handicapés en Russie que nous ignorions jusque là. En trois jours à peine de présence à Pskov, nous avons récolté plus d'information sur le handicap en Russie et les projets en cours, que pendant les cinq années précédentes de travail de terrain. Conscients d'être sortis de cette expérience enrichis de dizaines de nouveaux partenaires potentiels et d'une liste interminable de besoins à combler, auxquels l'UPAM seule ne peut pas faire face de par sa nature, nous avons tout naturellement décidé d'offrir des opportunités similaires aux initiatives qui attendent d'être connues et soutenues, et d'utiliser l'organisation de rencontres comme stratégie de soutien aux organisations marginalisées. Cette nouvelle approche a comme avantage principal celui de ne servir que de tremplin, en mettant à l'épreuve les capacités des participants en matière de lobbying de leurs projets, de négociation et d'initiative. La formule du camp de vacances à thème nous a semblé particulièrement appropriée, car, d'une part, elle permet à l'UPAM de n'assumer qu'un rôle d'organisation logistique, tout en recherchant des organisations d'accueil de l'événement parmi les acteurs suisses du handicap, qui en deviennent les réels initiateurs et hôtes; d'autre part, le camp de vacances est mieux à même qu'une conférence ou un séminaire de courte durée, généralement destinés à un public spécifique, d'offrir des occasions d'interaction entre bénéficiaires directs (les enfants handicapés et leurs parents ou tuteurs) et de permettre aussi bien aux hôtes (suisse) qu'aux visiteurs (russes) de profiter de l'expérience.

B.P.

A. LISTE DES MEMBRES ACTIFS DE L'UPAM

Barbara Profeta

Benoît Capt

Cédric Waelchli

Christophe Imperiali (président)

David Neidhart (trésorier)

Julien Chavaz

Martin Borgeaud

Mathilde Reichler

Michée Henry

Salvatore Cristaldi (responsable site Internet)

Stéphanie Lammar

Véronique Gayte Cristaldi (archiviste)

B. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

I Bilan en SFr.

1 Actif	2006	2005	2 Passif	2006	2005
Liquidités et titres			Passif transitoire		
Compte postal	20'117.18	26'830.23	Effets à payer, membres	216.81	216.81
Compte Deposito	10'319.15	10'250.40	Régularisation exercice préc.	2.20	65.80
Caisse	96.60	0.00			
			Ressources projets		
Créances			Projets divers, Russie	690.35	2'590.35
Créances membres	0.00	63.60	Ressources Russie	3'844.49	3'844.49
			Ressources parrainages	1'460.00	1'460.00
Passif transitoire			Ressources Oural	9'283.00	9'283.00
Produits à recevoir	50.00	50.00			
			Ressources propres		
Différence (découvert)	4'647.70	0.00	Réserves	19'733.78	19'733.78
Total Actif	35'230.63	37'194.23	Total passif	35'230.63	37'194.23

II Résultat en SFr.

1 Charges	2006	2005	2 Produits	2006	2005
Russie			Produits propres		
Charges sur projets	10'757.00	393.80	Membres	530.00	150.00
Frais	156.10	24.00	Versements de soutien	4'288.60	4'435.00
			Produits divers		
Charges propres			Subventions projets	2'000.00	2'713.75
Frais généraux	197.60	275.30	Ressource extraordinaire	40.00	0.00
Charges site internet	180.00	180.00			
			Intérêts		
Frais de banque			Intérêts Poste	26.40	29.50
Compte postal	101.50	93.20	Intérêts Deposito	105.75	101.80
Visa	200.00	320.51			
			Total Produits	6'990.75	7'430.05
Impôt anticipé sur produits financiers					
Impôt	46.25	46.00			
Total des charges	11'638.45	1'332.81	RESULTAT	2006	2005
				SFr. -4'647.70	SFr. 6'097.24

C. STATUTS DE L'UPAM

Article I

L'Union Pour un Avenir Meilleur (ci-dessous «UPAM») est une organisation indépendante, apolitique et non religieuse à but non lucratif, au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.

Article II

Le siège de l'UPAM se situe à Genève.

Article III

Les organes de l'UPAM sont l'Assemblée Générale, le Comité et les vérificateurs des comptes.

Article IV

1. L'UPAM a pour but :

- d'informer et de sensibiliser la population sur des situations précaires dans le monde ;
- d'aider dans la mesure de ses capacités à remédier aux dites situations, en veillant toujours à ce que ses actions s'inscrivent dans la perspective d'un développement durable et d'une autonomisation des personnes soutenues.

2. L'UPAM travaille surtout à l'amélioration des conditions de l'enfant.

Article V

1. Les ressources de l'UPAM proviennent des récoltes de fonds, de dons éventuels, des dons des membres sympathisants, ainsi que des cotisations de tous ses membres actifs. Elles sont exclusivement et entièrement destinées à soutenir ses actions.
2. L'UPAM n'accorde de prêt ou d'avance que pour des projets ayant déjà trouvé un financement assuré. A défaut, une décision de l'Assemblée Générale est exigée.
3. L'Assemblée Générale décide du montant des cotisations qui doivent être versées au plus tard le 30 novembre de chaque année.

Article VI

1. L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'UPAM. Elle possède tous les droits et les devoirs conformes aux buts de l'organisation et contrôle son bon fonctionnement.
2. Elle est composée des membres actifs, qui disposent du droit de vote. Les membres sympathisants peuvent y assister à titre d'observateurs.
3. L'Assemblée générale est convoquée normalement au moins six fois par an par le Comité.
4. Elle peut être convoquée extraordinairement par le Comité ou à la demande d'un cinquième (1/5) des membres actifs de l'UPAM.
5. Elle élit, chaque année, le Comité ainsi que les vérificateurs des comptes lors de l'Assemblée Générale statutaire.
6. Les décisions se prennent à la majorité absolue de 50% des votants.
7. Aucune décision ne peut être prise sur un objet sans que celui-ci ait été inscrit au préalable à l'ordre du jour.
8. Tout membre actif de l'UPAM est habilité à demander au président à ce qu'un point soit inscrit à l'ordre du jour, au moins dix jours avant l'Assemblée Générale.
9. Le vote par procuration est admis.

Article VII

1. Le Comité forme la direction administrative de l'UPAM. Il est investi des fonctions liées aux affaires courantes.
2. Il est composé de trois membres actifs :
 - a. un président dont les tâches sont les suivantes :
 - rédiger l'ordre du jour compte tenu des propositions des membres actifs,
 - envoyer l'ordre du jour aux membres actifs une semaine au moins avant l'Assemblée Générale,
 - veiller au bon fonctionnement de l'Assemblée Générale,
 - rédiger les procès-verbaux.
 - b. un trésorier
 - c. un archiviste
3. Le Comité est élu chaque année lors de l'Assemblée Générale statutaire, à la majorité de 50% des votants.

Article VIII

1. Les vérificateurs des comptes sont au nombre de deux.
2. Ils sont chargés une fois par an de faire un rapport à l'Assemblée Générale sur la tenue des comptes.
3. Les vérificateurs des comptes sont élus chaque année lors de l'Assemblée Générale statutaire à la majorité absolue de 50% des votants.
4. Les comptes doivent être communiqués aux vérificateurs, chaque année, au plus tard le 15 mars ; l'Assemblée Générale statutaire se tiendra dans la première moitié d'avril.

Article IX

1. Toute personne motivée est habilitée à devenir membre actif de l'UPAM
2. L'Assemblée Générale se réserve le droit de refuser ou d'exclure un membre actif dont le comportement n'est pas compatible avec les buts poursuivis par l'organisation.

Article X

La dissolution de l'UPAM découle d'une décision de l'Assemblée Générale à la majorité qualifiée des deux tiers des membres actifs inscrits. En ce cas, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution d'intérêt public poursuivant un but analogue à celui de l'UPAM. En aucun cas les biens ne pourront retourner aux fondateurs ou aux membres actifs, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Article XI

1. Les membres du Comité sont les signataires des comptes de l'UPAM.
2. Toute personne habilitée par l'Assemblée Générale peut valablement engager l'UPAM.

Article XII

Un des objectifs subsidiaires de l'UPAM est la défense de ses membres actifs.

Article XIII

Toute modification apportée aux présents statuts doit être approuvée par l'Assemblée Générale Statutaire et entre en vigueur avec effet immédiat.

Genève, avril 2006

Bureau de l'UPAM:

29, Ch. du Curé-Desclouds
1226 Thônex

Genève – Suisse

Tél. : (+ 41) 22 348 49 02

e-mail : info@upam.org

www.upam.org



Responsable d'impression: C. Imperiali
Mise en page : S. Cristaldi

Illustration couverture : Exem
Logo : Herrmann – Dinh – Exem
